

Club MICRONET VINCENNES

Espace SORANO 16, rue Charles Pathé
94300 VINCENNES

Site Internet : <http://www.clubmicronet.net>

Mail : clubmicronet@gmail.com

BULLETIN D'ADHÉSION

Année : 2023- 2024

Barème des cotisations

Adhésion Espace SORANO - Saison 2023- 2024

Habitant Vincennes : **36,00 €** (26,00 € pour les moins de 16 ans)

Hors Vincennes : **45,00 €** (35,00 € pour les moins de 16 ans)

(Justificatif de domicile (pour bénéficier du tarif vincennois))

Cotisation CLUB MICRONET VINCENNES - Saison 2023- 2024

Tarif normal : **120,00 €** Demandeur d'emploi et Étudiant : **70,00 €**

Renouvellement adhésion : **110,00 €** Handicapés : **90,00 €**

Pour les demandeurs d'emplois, présenter l'attestation d'inscription ASSEDIC.

DATE	CIVILITE	NOM	PRÉNOM
ADRESSE		CODE POSTAL	VILLE
mail @		Tel ☎	Tel ☎
date de naissance	Profession		
ACTIVITE SORANO	OU MONTANT A REGLER	COTISATION MICRONET	TOTAL
<input type="checkbox"/> ESPECES	<input type="checkbox"/> CHEQUES	<input type="checkbox"/> CARTES B	<input type="checkbox"/> VIREMENT
Chèque global à l'ordre de CLUB MICRONET VINCENNES			

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de l'Espace SORANO et du Club MICRONET VINCENNES, à ne réaliser aucune activité illicite sous peine d'exclusion du club prononcée par le conseil d'administration. Le club ne peut être tenu responsable de la perte de données personnelles stockées sur les serveurs ou les postes, aucun dédommagement ne pourra être demandé à quelque titre que ce soit.

Suite au verso : Information sur les données et sur le droit à l'image

Signature de l'adhérent

VINCENNES le,

Reçu destiné à l'adhérent

Club MICRONET VINCENNES

Espace SORANO
16, rue Charles Pathé
94300 VINCENNES

☎ : 01.41.93.92.73 (DIRECT)

☎ : 01.43.74.73.74

Mail: clubmicronet@gmail.com

VINCENNES le,

Signature du responsable

Nom et Prénom

a versé la somme de

correspondant à la saison 2023-2024

SORANO :

MICRONET :

Information sur les données recueillies et sur le droit à l'image

Les informations recueillies sur ce formulaire sont nécessaires pour votre adhésion. Elles font l'objet d'un traitement informatique et sont destinées au secrétariat de l'association et de l'espace Sorano. Elles sont enregistrées dans un fichier informatisé par le responsable de la base de données pour identification, tarification, communication et statistiques. Elles sont conservées pendant six ans et sont destinées aux président, secrétaire, trésorier du club MICRONET ainsi qu'au responsable des bases de données de l'espace SORANO.

En application de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi N° 2016 - 1321 du 7 octobre 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au responsable de la base de données (ou par défaut au président).

Droit à l'image

À l'occasion d'activités liées au club, vous êtes susceptible d'être photographié et ces photos peuvent être publiées sur notre site Internet. Ces photographies ne seront accompagnées d'aucune information susceptible de vous rendre identifiable, aucun nom ne sera mentionné. Les légendes accompagnant la ou les photographie(s) ne porteront pas atteinte à votre réputation ni à votre vie privée.

Je vous remercie de me confirmer votre approbation sur l'utilisation de ces photographies dans les conditions précisées ci-dessus, en apposant votre signature ou celle du tuteur légal (dans le cas d'un mineur).

En cas de refus de votre part vos photos ou celles de votre enfant seront publiées mais le visage sera rendu flou avec un logiciel de retouches d'images afin d'éviter toute identification.

En l'absence d'une réponse de votre part avant la fin de la semaine qui suit la date de votre adhésion, le Club Micronet considèrera que vous autorisez cette publication.

Autorise la publication sur le site Internet <http://www.clubmicronet.net>.

ai bien noté que je peux à tout moment faire retirer ces photographies du site web en m'adressant au président ou au secrétaire.

N'autorise pas la publication des photographies.

Fait à VINCENNES, le

Pour les personnes mineures remplir la fiche de renseignement complémentaire.

En application de l'article 40 de la loi du 6 janvier 1978 modifiée par la loi N° 2016-1321 du 7 octobre 2016, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit, veuillez vous adresser au responsable de la base de données (ou par défaut au président).

Recommandations pour les mots de passe

Ne jamais communiquer son mot de passe à autrui.

Ne pas stocker ses mots de passe dans un fichier en clair, sur un papier ou dans un lieu facilement accessible par d'autres personnes.

Ne pas enregistrer ses mots de passe dans son navigateur sans mot de passe maître.

Ne pas utiliser des mots de passe ayant un lien avec soi (nom, date de naissance, etc.).

Ne pas utiliser le même mot de passe pour des accès différents.

Ne jamais conserver les mots de passe par défaut.

Ne jamais s'envoyer par courrier électronique ses propres mots de passe.